

N° 1

Bon pour sept chars de bois de sapin que Cellier Daniel a conduit pour la ville à 17 bt. $\frac{1}{2}$ le char, montant à la somme de francs douze, bt deux et deux stutz.

Pour l'Intendant sa fille

Clémence Imer

Neuveville le 2 Février 1839.

B : P : L^{des} 12, 25 rappe

Daniel Cellier